



PILOTE(S) DE L'ACTION : DGAC (Direction générale de l'aviation civile), SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales)

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://bit.ly/prse3idf32>

Critère de réussite

Plus-value apportée par les améliorations des observatoires de la qualité de l'air et du bruit, telle que perçue par les membres des commissions consultatives de l'environnement (CCE) des aéroports dans le cadre d'une enquête finale dédiée, par questionnaire
[I32a]



ENJEUX :

Les activités aéroportuaires des trois aéroports franciliens (Roissy, Orly, le Bourget) sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, en termes de **bruit** et de **pollution de l'air**, pouvant être sources de nuisances pour les riverains. Issu du 1^{er} et du 2^{ème} PRSE, Le **dispositif survol** (surveillance sanitaire et environnementale des plateformes aéroportuaires de Paris-Charles – de – Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget) vise à développer et à exploiter un système de surveillance fournissant une description des niveaux de bruit et de polluants atmosphériques, mise à la disposition des riverains pour favoriser le dialogue.

L'enjeu du PRSE 3 est de garantir la pérennité de ce dispositif, en actualisant les campagnes de mesures dont l'objectif est :

- **Pour la qualité de l'air** : assurer que les résultats produits quotidiennement par le système de modélisation et de cartographie de la qualité de l'air survol sont comparables à ceux observés lors des campagnes (les dernières datant de 2008) ;
- **Pour le bruit** : identifier d'éventuelles évolutions intervenues en 10 ans (et le cas échéant proposer un réajustement du dispositif de surveillance), améliorer la caractérisation des expositions au bruit liées au trafic aérien et enrichir la plateforme survol avec de nouvelles fonctionnalités.

Les résultats des campagnes de mesures ont pour finalité de perfectionner le dispositif de suivi actuellement en place, en améliorant le système de modélisation des impacts sur la qualité de l'air et en renforçant le dispositif permanent de surveillance du bruit.

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité de vie au sein des zones aéroportuaires en conciliant au mieux les impératifs en matière de gestion du trafic aéroportuaire et la limitation des nuisances pour les riverains et les collectivités concernées
- Maintenir un dispositif de surveillance fournissant une description des niveaux de bruit et de polluants atmosphériques

SOUS-ACTIONS :

1. **Faire vivre l'observatoire de la qualité de l'air**
2. **Faire vivre l'observatoire du bruit**